



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

N°**19**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 12
Absents : 0

Ayant voté pour : 53
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -
FILIÈRES 'REP' RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES
PRODUCTEURS, CONTRAT AVEC L'ÉCO-
ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES
DÉCHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS
L'ESPACE PUBLIC

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 541-10 et L. 541-10-1 19°,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « loi AGECE »,

Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération,

Vu le budget,

Considérant que la ville de Colombes est compétente en matière de nettoyage des voiries,

Considérant qu'ALCOME est susceptible d'apporter un soutien financier annuel au titre du nettoyage,

Considérant que la ville de Colombes souhaite passer un contrat-type avec l'éco-organisme ALCOME,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la signature du contrat-type entre la ville de Colombes et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire de Colombes à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 juillet 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 13 juillet 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260707-22941-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.